

DEPARTEMENT du BAS-RHIN
COMMUNE de ZINSWILLER

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE du 5 octobre 2012.

L'an deux mil douze, le cinq octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Alphonse MEYER, Maire.

Présents : Mme ALLENBACH Bernadette, M. DEISS Cyrille, Mme GLAD Doris, Mme HEILIG Suzanne, M. HINZ Walter, Mme JUNG Véronique, M. MEYER Alphonse, M. WEISSEREINER Pascal, M. WERNERT Christophe et M. ZILLER Alexandre.

Absents excusés : M. FEIG Gérard, M. ROESSLER Thierry, M. ULLMANN Eric et Mme WEISSGERBER Véronique.

Procuration : M. ULLMANN Eric à M. WEISSEREINER Pascal et Mme WEISSGERBER Véronique à Mme HEILIG Suzanne.

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du procès-verbal de la dernière réunion,
- 2- Réalisation d'un emprunt,
- 3- Mise à disposition d'un terrain communal,
- 4- Rapport annuel 2011 sur l'eau et l'assainissement,
- 5- Agrément des associés de l'association « les Chasseurs du Lichtenberg » locataire du lot de chasse communal,
- 6- Subventions,
- 7- Entretien de la chaufferie bois,
- 8- Divers.

1 – Approbation du procès-verbal de la dernière réunion

Monsieur le Maire ouvre la séance et met aux voix le procès-verbal des délibérations du Conseil municipal du 29 juin 2012 qui est approuvé à l'unanimité.

2 - Réalisation d'un emprunt

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le Budget 2012 prévoit la réalisation d'un emprunt de 250.000 € pour le financement des opérations d'investissements 2012 dont notamment l'aménagement de l'entrée de la Commune en venant d'Offwiller. A cet effet, il a contacté, le 4 juillet 2012, 4 établissements bancaires en vue d'obtenir une offre correspondant à ce besoin de financement. Le résultat de cette consultation a été le suivant :

Banque	Taux fixe	Frais	Taux variable
CMCEE	4,15%	0,10%	Euribor 3 mois + 2,25 % Euribor 12 mois + 2,25 %
CE Alsace	4,39%	0,15%	Pas d'offre
CDC	4,45%	0,03%	Euribor 3 mois + 3,16 %

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre du CMCEE à taux fixe et soumet cette proposition au Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- décide de souscrire un emprunt de 250.000 € au taux fixe de 4,15 %, remboursable par 40 trimestrialités constantes majorées de 250 € de frais de dossier auprès du Crédit Mutuel,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document concourant à l'exécution de la présente décision.

3 - Mise à disposition d'un terrain communal

Monsieur le Maire informe les Conseillers présents que les propriétaires de la maison sise 2 rue Roedel à Zinswiller souhaitent occuper partiellement un terrain communal cadastré section 4 parcelle 145 (surface non déterminée) limitrophe à la propriété des demandeurs.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- décide la location précaire et révocable à tout moment du terrain concerné aux époux MARCHISET demeurant 2 rue Roedel à Zinswiller, le terrain pouvant être aménagé aux frais des locataires avec

obligation de permettre l'accès libre et permanent au poteau d'incendie se trouvant sur ce terrain et moyennant le paiement annuel d'un loyer symbolique de 1 €,

- précise que la Commune se réserve le droit de disposer à tout moment de ce terrain qui sera notamment intégré dans le projet d'aménagement global de la rue Creuse prévu pour fin 2013 début 2014.

4 - Rapport annuel 2011 sur l'eau et l'assainissement

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur l'eau et l'assainissement collectif pour l'année 2011 de la Commune de ZINSWILLER établi par les services de la Commune en collaboration avec le SDEA dans le cadre des compétences transférées ; chaque élu ayant reçu un exemplaire de ce rapport en annexe à la convocation à la présente séance.

Le Conseil municipal, après avoir écouté les explications données par Monsieur le Maire, lui donne acte de la présentation de ce rapport.

5 - Agrément des associés de l'association « les Chasseurs du Lichtenberg » locataire du lot de chasse communal

Monsieur le Maire informe les Conseillers présents que l'association « les Chasseurs du Lichtenberg » immatriculée au Tribunal d'instance de Saverne sous volume 19 n°794, locataire actuel de la chasse des lots contigus de Zinswiller, d'Uhrwiller et de Mulhausen sollicite l'agrément de l'ensemble de ses membres en exécution de l'article 11-1 du cahier des charges applicable aux chasses communales du Bas-Rhin.

Le Conseil municipal, vu le cahier des charges applicable aux chasses communales du Bas-Rhin, vu l'agrément opéré par les autres Communes concernées, après délibération, à l'unanimité :

- décide d'agréer les associés suivants de l'association « les Chasseurs du Lichtenberg » à compter de la saison 2012/2013 :
 - M. CLEMENTZ Pascal demeurant 2 rue de la Mairie à 67350 UHRWILLER,
 - M. DUCHAMP Richard demeurant 11 rue de la Source à 13620 CARRY le ROUET,
 - M. EIFRIED Charles demeurant 110 Schafbusch à 67160 STEINSELTZ,
 - M. FABRE Paul demeurant Chemin de l'Oratoire à 13480 CABRIES,
 - M. HANDWERCK Wernert demeurant 4 rue Montée à 67340 ROTHBACH,
 - M. KNECHT Théo (Président) demeurant 18 rue du Vallon à 67590 SCHWEIGHOUSE sur MODER,
 - M. LANG Jacques demeurant 10 rue Fischerhof – 57230 BAERENTHAL,
 - M. MINKER Jean-Luc demeurant 3 rue Principale à 67170 ROTTELSHEIM,
 - M. MULLER Axel demeurant Rontgenstrasse à D-77694 KEHL am RHEIN (Allemagne),
 - M. PHILIPPS Jean-Paul demeurant 27 bis rue de la Moder à 67330 OBERMODERN,
 - Garde chasse particulier : M. LUGENBUHL Christian demeurant 15 rue des Roseaux à 67590 SCHWEIGHOUSE sur MODER.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document en exécution de la présente décision qui fait partie intégrante du bail de location du lot de chasse communal pour la période en cours soit jusqu'au 1^{er} février 2015.

6 - Subventions

Monsieur le Maire expose que la Paroisse protestante de Zinswiller a sollicité une aide financière de la Commune pour la mise en place d'une sonorisation dans le temple protestant pour un coût estimé de 2.444,95 €.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de verser une aide de 250 € à la Paroisse protestante de Zinswiller pour la mise en place d'une sonorisation dans le temple protestant et précise que le versement de cette aide sera opéré après réception d'une facture acquittée correspondant aux travaux soutenus et réalisés.

7 – Entretien de la chaufferie bois

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers présents que suite à la mise en service de la chaufferie bois, il y a lieu de prévoir l'entretien de celle-ci afin que la livraison de chaleur aux différents bâtiments raccordés puisse être assurée continuellement dans les meilleures conditions possibles. A cet effet, les conseillers ont été destinataires d'une proposition de contrat émanant de l'entreprise ANDLAUER, entreprise qui a réalisé l'installation de la chaufferie et qui connaît donc parfaitement cet équipement. Néanmoins, Monsieur le Maire propose d'assortir ce contrat de quelques conditions qu'il résume comme suit :

- L'article 5 de la page 2 n'est pas acceptable car le service concerné est un service public (obligation de continuité) et la visite d'entretien est prévue au mois d'août donc hors période de chauffe.

- Article 6 page 14 délai d'intervention : la production d'ECS n'étant pas réalisée par le service, cette clause n'a pas lieu d'être. Le délai de 24h en cas d'arrêt total de chauffage est trop élevé, tout au plus peut-on préciser « du chauffage par la chaudière bois et 8h en cas d'arrêt total du chauffage en période hivernale ».
- Page 15 - 16 : le paiement se fera uniquement par mandat administratif après service fait et réception d'une facture conforme à la comptabilité publique.

Le Conseil municipal, après délibération, décide de reporter ce point à une séance ultérieure après mise au point du contrat proposé qui devra correspondre aux impératifs de la Commune.

8 – Divers

A - Monsieur le Maire informe les conseillers présents qu'il a été saisi d'une demande de fourniture d'eau (surplus de production des sources de Zinswiller) par la Commune d'Oberbronn et que, suite à une réunion avec des élus de cette Commune et avec des représentants du SDEA, la réalisation de l'étude permettant de dégager la solution la plus adéquate pour fournir l'éventuel surplus de production d'eau potable à la Commune d'Oberbronn est évaluée à la somme de 2.630 € HT. Monsieur le Maire propose de réaliser cette étude qui pourrait être subventionnée par le Conseil général à hauteur de 20%, le solde devant être pris en charge par la Commune d'Oberbronn.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- décide de faire réaliser l'étude sur la sécurisation de l'alimentation en eau potable de la Commune d'Oberbronn par le SDEA en vue de l'éventuelle fourniture du surplus de production de l'eau potable de Zinswiller à la Commune d'Oberbronn,
- sollicite l'aide financière du Conseil général du Bas-Rhin pour la réalisation de cette étude,
- précise que la Commune d'Oberbronn devra participer au financement de cette étude par la prise en charge du coût diminué des subventions obtenues (l'étude devant dégager une solution permettant à cette Commune de sécuriser son alimentation propre en eau potable),
- précise que la Commune de Zinswiller gardera la maîtrise d'ouvrage des travaux à réaliser afin de préserver prioritairement les intérêts des usagers du service d'eau potable de Zinswiller (la solution envisagée consistant non pas à garantir une livraison d'un volume défini mais simplement le surplus éventuel de production des installations de Zinswiller),
- précise que la Commune d'Oberbronn devra procéder, chaque année, au paiement du volume d'eau livré selon un tarif dont le montant reste à déterminer,
- précise qu'avant toute mise en service des installations, la convention d'interconnexion liant les deux Communes devra être mise à jour.

B - Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'avancement des travaux entrepris sur les réseaux d'eau et d'assainissement de la rue des Peupliers et de la Cité Eichelbach, sur le projet d'aménagement du terrain d'entraînement de l'Olympique, sur le projet de renouvellement du rideau de scène de la salle des fêtes et sur la réfection du mur du cimetière.

Il appelle également les élus présents à consulter le dossier concernant le projet de poulaillers du Gaec de la Moder dont les conclusions et l'avis du Commissaire enquêteur sont parvenus en mairie le 3 septembre dernier (le dossier étant consultable aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie).

Suivent les signatures au registre

POUR EXTRAIT CONFORME

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau et affiché en Mairie.

Zinswiller, le 12 octobre 2012.

Le Maire,
A. MEYER